



Extract of CLUB MOBY DICK CHENOVE

http://www.clubmobydick.fr/spip.php?page=article&id_article=46

Contenu Formation

- Activités
- Plongée Technique
- Niveau 3
- Formation N3
-



Publication date: vendredi 9 décembre 2016

Copyright © CLUB MOBY DICK CHENOVE - Tous droits réservés

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée (DP), selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).

Ce plongeur :

- Est autonome pour s'équiper, s'immerger, s'équilibrer, évoluer et s'orienter.
- Sait prévenir pour lui-même les incidents de plongée.
- Sait recevoir ou fournir de l'aide à un équipier en cas de difficulté.
- Sait appliquer individuellement et collectivement les consignes données par le Directeur de Plongée (DP).
- Sait choisir un site de plongée. Les prérogatives du plongeur de Niveau 3 sont définies par le Code du Sport (annexe III-14b).

Sa formation générale et notamment sa qualification RIFAP, l'expérience qui y est liée, font de ce diplôme le degré ultime de la formation technique du plongeur. Il est de plus à même d'évoluer et d'intervenir au sein d'une palanquée constituée de plongeurs de niveaux hétérogènes et non conduite par un Guide de Palanquée.

Cette certification est le niveau de plongeur minimum requis pour accéder au brevet de Guide de Palanquée.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION :

- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de délivrance.
- Etre titulaire du brevet de plongeur Niveau 2 (N2) de la FFESSM ou d'une certification dont les aptitudes sont jugées équivalentes pour débiter la formation.
- Etre titulaire du RIFA Plongée FFESSM à la date de délivrance.

[>](IMG/pdf/plongeur_niveau_3.pdf "PDF - 121.3 ko")

Manuel du Plongeur N3